

INFORMATIONS ET NOUVELLES

Nous lisons dans l'Univers :
« Un avis, que nous recevons à l'instant, nous apprend que nos dépêches télégraphiques, datées de Rome du 1^{er} juillet, ont été arrêtées en route par l'ordre du gouvernement italien. »

M. Le comte de Chambord est arrivé à Bruges depuis le 20 juin.

Le Journal officiel annonce que la Banque de France publiera, le 13 courant, un rapport complet sur ses opérations financières.

On dit que beaucoup de souscripteurs à l'emprunt ont immédiatement payé tout le montant de leur souscription.

On calcule que le montant déjà payé s'élève à près d'un milliard.

L'armée du général Vinoy a été dissoute. L'armée de Versailles vient d'être réorganisée en six corps commandés par les généraux Montaudon, Bataille, Barrail, Douay, Clinchant et Bourbaki.

Le Siècle assure que Rochefort a presque complètement perdu la raison, à la suite d'un affreux malheur de famille qu'il vient d'éprouver. Son état inspire les plus vives inquiétudes; il est dans une telle surexcitation, que l'on sera sans doute forcé de lui mettre la camisole.

Son avocat n'a pu le voir hier.

Un détail peu connu et très significatif de la prise de l'Hôtel des monnaies par l'armée de Versailles, le mardi 23 mai.

Ces messieurs de la Commune battaient monnaie à tour de balanciers, surtout dans les derniers jours.

Les troupes versaillaises entrèrent dans l'hôtel à dix heures et demie du matin. On avait battu monnaie jusqu'à dix heures, et quand l'armée arriva, on ne trouva plus une seule pièce.

MM. les communaux les avaient enlevées une à une, au fur et à mesure.

Une anecdote prise dans la chronique du Constitutionnel. Si elle n'est pas absolument nouvelle, les idées qui ont cours en ce moment lui donnent un regain de jeunesse.

C'était pendant la Révolution de 1848. Un matin, le baron de Rothschild voit son cabinet forcé par deux gaillards en guenilles et armés jusqu'aux dents.

— Le citoyen Rothschild !...

— C'est moi, messieurs. Que puis-je pour vous ?

— Voilà la chose. Vous avez des millions au tas, et le peuple, lui crève de faim. Il faut partager, ou sinon...

— Partager ?... soit. A combien croyez-vous que s'élève la population en France ?

— Mais à trente millions, dit-on.

— Et à quel chiffre fixez-vous le total de ma fortune, à moi ?

— Oh ! dame, à cent cinquante millions, peut-être.

— Cent cinquante millions !... Eh bien ! cent cinquante millions à partager entre trente millions d'individus font cent sous par tête. Vous êtes deux : voici dix francs, et maintenant nous sommes quittes.

Confondus, abasourdis, nos deux communaux se retirèrent en saluant et la caisse des Rothschild s'en tira une fois de plus à bon compte.

Plaisanterie rétrospective, qui, nous aimons à la croire, n'a aucune espèce d'application aujourd'hui.

C'était le jour d'une des dernières élections de l'ère impériale, dans une petite ville de province.

On votait depuis le matin. Tout à coup un notable bourgeois de la cité, sortant tout effaré de la mairie, rencontre un haut personnage de l'administration.

— Ah ! cher monsieur, s'écrie-t-il, si vous saviez ce qui se passe ! Je sors de la salle du scrutin, il s'y présente des légitimistes, des orléanistes, des socialistes, tous gens qui ne se cachent pas et votent ouvertement pour les abominables candidats de l'opposition. Nous sommes perdus !

Et il s'essuyait le front avec désespoir !
— Cher monsieur, lui répond l'autre avec une sérénité mêlée d'un peu de dédain, cessez de vous alarmer, et sachez que le sage ne s'inquiète jamais de ce qu'on met dans l'urne... il ne s'occupe que de ce qu'on y trouve !

Un coup de feu a encore été tiré, dimanche, à Paris, sur un soldat, rue de Laborde.

A la suite de cet attentat, des perquisitions ont été faites, et la rue a été cernée pendant toute la journée.

On écrit de Naples à un ami de Paris-Journal que, parmi les exposants à l'exposition internationale maritime de cette ville, figure Giuseppe Garibaldi, inventeur d'un nouveau système de voiture que les gens du métier s'accordent à reconnaître de beaucoup supérieur au système actuel.

Le jury des récompenses a naturellement porté Garibaldi sur sa liste pour une médaille d'honneur, et ce ne sera pas l'une des moindres ironies de ce siècle, si fécond en ironies de tout genre, que de voir Victor-Emmanuel, souverain des Deux-Siciles par la grâce du condottiere de Caprera, remettre à cet-ci une médaille de 1^{re} classe pour un perfectionnement dans les sciences nautiques.

La ville de Strasbourg a souscrit pour 18 millions au nouvel emprunt.

Le général Frossard est arrivé à Paris.

Des négociations très suivies ont lieu entre le ministre des affaires étrangères et M. Wabern, relativement à l'extradition des communaux qui réussiraient à débarquer aux Etats-Unis.

On sait combien les Américains de même que les Anglais, sinon davantage — sont chatouilleux sur ce point délicat de l'Alien bill ; mais nous tenons de bonne source que le ministre de la grande République se montre d'autant plus disposé à appuyer à Washington les justes réclamations de notre diplomate, en cette circonstance, qu'il est certain d'être secondé par la presse américaine presque tout entière, les infamies de la Commune ayant soulevé sur les rives de l'Atlantique, comme partout ailleurs, l'indignation et l'horreur de tous les honnêtes gens.

Les Etats-Unis ont, en outre, comme tous les pays du monde, un intérêt capital à ce que l'Internationale n'exerce pas chez eux son honorable industrie.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 3 juillet

Présidence de M. JULES GRÉVY.

La séance est ouverte à 2 heures. Le procès-verbal est lu et adopté sans réclamations.

Plusieurs demandes de congé sont formulées et accordées.

Divers rapports sur des propositions d'initiative parlementaire sont déposés au milieu du bruit des conversations particulières qui nous empêchent de saisir même l'objet de ces rapports et de ces propositions.

L'ordre du jour appelle la 1^{re} délibération sur la proposition de M. Claude (de la Meurthe), et plusieurs de ses collègues tendant à faire supporter par toute la nation française les contributions de guerre, réquisition et dommages matériels de toute nature causés par l'invasion.

M. LAMBRECHT, ministre de l'intérieur, a la parole.

Messieurs, dit-il, l'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition tendant à faire supporter par toute la France les frais de l'invasion. Le gouvernement ne s'oppose pas à ce que la Chambre passe à une 2^e délibération, mais il ne compte pas prendre part, aujourd'hui, à la discussion sur cette grave question qui engage des sommes très-considérables. Sous ces réserves, le gouvernement ne s'oppose pas à une seconde lecture.

L'Assemblée, consultée, décide qu'elle passera à une seconde lecture dans les délais réglementaires.

Un membre dépose un rapport concluant à l'adoption de la proposition de loi qui interdit aux membres de l'Assemblée nationale l'exercice de toute fonction publique.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi concernant le rétablissement des cautionnements imposés aux journaux ou écrits périodiques.

M. DE CASTELLANE vient combattre le projet de loi bien qu'il lui en coûte de se séparer de ses amis en cette circonstance. Rappelant toutes les vicissitudes par lesquelles a passé la législation sur la presse il se demande quelle peut être la cause de ces oscillations perpétuelles. Il se demande, notamment, ce qui a pu déterminer les hommes du gouvernement de la République à défaire aujourd'hui ce qu'ils ont fait au lendemain du 4 septembre. C'est que les hommes de l'opposition ne demeurent plus les mêmes une fois qu'ils sont arrivés au gouvernement. Ainsi la France est condamnée à rouler sans relâche le rocher de Sisyphe. L'orateur déclare que le rétablissement du cautionnement, contraire à la liberté de la presse, ne donnera pas les fruits qu'on en attend. Son moindre défaut est de compromettre une des meilleures et plus claires conquêtes de la grande révolution française de 89, qui était dans les vœux du pays, que nous revendiquons tous et qu'il ne faut pas confondre avec la révolution parisienne de 92.

Depuis, la liberté de la presse a sombré sous la révolution de 92 et de 93. Cette révolution, nous la réprouvons, mais nous adoptons les principes de la Révolution de 1789, et nous en sommes tous les enfants. L'exercice de la souveraineté nationale ne saurait exister sans la liberté de la presse. Qui veut la fin, veut les moyens. Pascal a dit : « le silence est aussi une persécution. » C'est pour cela que la liberté de la presse a été consignée dans la déclaration des droits de l'homme. Le cautionnement est contraire à cette liberté. Il y a plus, le suffrage universel est atteint par le cautionnement. C'est l'opinion de M. Jules Simon. En obligeant un cautionnement des journaux, vous rayez les prolétaires du droit d'exprimer leur pensée. La révolution aurait dû balayer le cautionnement. C'est là la vérité absolue. M. de Serre et Benjamin Constant ne pouvaient être soupçonnés d'un violent amour pour la démocratie. Et de leur temps, du temps du pays légal, rien d'étonnant que le cautionnement ait suivi le cens de 2 ou 300 fr. Aujourd'hui, en rétablissant le cautionnement, vous rétablissez un pays légal. Ce que l'on a créé, c'est une aristocratie dans la presse, et c'est pour cela que vous créez des difficultés plus fortes dans les grandes villes que dans les petites.

C'est introduire le système protectionniste en matière de presse.

Le cautionnement n'arrivera pas à obtenir ce qu'on veut obtenir de lui, et il aura plus d'un danger, entre autres celui de donner à l'assemblée une impopularité réelle dans une grande partie de la population. Le cautionnement est une mesure plus dangereuse qu'utile. De tout temps, il a existé en France et qu'a-t-il empêché ? A-t-il empêché le journal la Marseillaise et la Lanterne de saper l'Empire ? A-t-il empêché le Siècle de vous demander pardon de le nommer (On rit), de répandre chaque matin des doctrines funestes et subversives. A-t-il empêché certains journaux religieux de poursuivre de leurs flèches empoisonnées des cœurs plus dévoués encore que les leurs à la religion ?

Si vous exigez un cautionnement pour les amendes pécuniaires, alors pourquoi n'exigez-vous des otages pour les emprisonnements ? (Mouvements divers.)

Mais où sera la garantie des amendes en dehors du cautionnement ? Benjamin Constant notre maître à tous, y a répondu : il

a dit que la garantie contre les délits est dans le chatiment qui plane sur tous et non pas dans des mesures de prévention qui sont édictées par le despotisme pour enchaîner les innocents sous prétexte qu'ils pourraient bien devenir coupables ? (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

L'orateur se déclare partisan de mesures répressives très fortes, mais l'adversaire des mesures préventives qui vont diamétralement contre la liberté de tous.

On parle beaucoup de décentralisation, ajoute M. de Castellane, eh bien ! le moyen de faire de la bonne décentralisation, c'est, non d'empêcher la multiplicité des journaux, mais d'en augmenter le nombre. Le moyen, c'est de punir plus sévèrement ceux qui commettent des délits. J'en appelle à MM. les journalistes qui m'entendent : n'est-ce pas là le meilleur moyen et même le plus efficace des systèmes ? (Mouvements divers.)

Pourquoi ne demander de cautionnement qu'aux journalistes ? En demandez-vous à d'autres industriels ? En demandez-vous aux droguistes qui peuvent empoisonner le public de leurs drogues ? (On rit)

En un mot, le cautionnement est une mesure dangereuse, elle monopolise la presse dans les mains des grands journaux et porte une forte atteinte aux journaux de province qui exercent cependant une influence salutaire si l'on ne multiplie pas contre eux les entraves. En même temps, le cautionnement est tout-à-fait inutile. Il n'a jamais empêché l'action de la mauvaise presse.

Nous touchons à un anniversaire bien triste. Il y a près d'un an que le Gouvernement nous a jetés dans une guerre sans préparation et qui nous a fait une situation si douloureuse et si difficile. Eh bien ! l'Empire a péri parce qu'il n'avait pas le contrôle véritable et libre de l'opinion publique. Ne tombons pas dans la même faute, soutient en substance l'orateur. L'Assemblée a prouvé qu'elle était la plus libérale qui ait jamais existé ; qu'elle le prouve encore en se montrant fidèle à cette maîtresse fastueuse et pleine de charmes qu'on appelle la liberté. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

M. GAVARDIE lit une série de considérations tendant à démontrer l'opportunité du projet de loi comme garantie à donner à l'ordre. L'orateur ne critique dans ce projet que l'article qui supprime l'assimilation faite par la législation antérieure en ce qui concerne le chiffre du cautionnement, entre le département de la Seine et les départements qui l'entourent immédiatement. Il demande aussi que l'assimilation dont il réclame le maintien, soit étendue à Lyon où l'on découvre comme à Paris, la cité du mal à côté de la cité du bien. (Mouvements divers.)

Il importe, en effet, de préserver la santé morale du pays de l'empoisonnement qui peut lui venir de la presse. Tel est précisément l'objet du cautionnement et ce qui démontre sa nécessité. L'orateur rappelle à ce propos ce qu'il écrivait il y a dix ans. (Mouvements divers), alors qu'il était magistrat de l'Empire. (Bruit). Oh ! je ne m'en cache pas, ajoute M. Gavardie, à cette époque déjà, M. Gavardie qui était substitut du procureur impérial à Pau, s'effrayait des dangers et des passions qu'elle soulève, et il écrivait publiquement. A l'appui de sa thèse, il cite l'exemple du Journal des Débats, cet organe grave et sérieux, qui a osé dire (mouvements) que le Gouvernement s'était humilié. (Bravos), oui, humilié devant l'attitude d'une feuille ultramontaine. Voilà à quels excès de langage la passion peut entraîner parfois un journal d'ordinaire impartial. Mais on objecte la nécessité de maintenir la liberté, ce n'est pas la presse, c'est la tribune qui est l'expression la plus autorisée de l'opinion publique.

D'ailleurs, si l'on médite les leçons de l'histoire contemporaine, on découvrira que le niveau moral du pays a toujours été en raison inverse du développement de la liberté de la presse. (Protestations à gauche.) Si l'on passe au côté politique de la question, on peut dire que la liberté de la presse a été fatale au développement des libertés publiques dans notre pays. (Exclamations à gauche.) Exemple : la Restauration. Enfin, c'est la liberté de la presse qui a créé la littérature impure et démoralisatrice des romans-feuilletons.

L'orateur conclut en demandant à l'Assemblée une manifestation qui ne saurait, dit-il, venir en un moment plus opportun. Il adjure de porter ses regards sur le Vatican, où un auguste vieillard est garotté, et de répondre à l'érection de la statue de Voltaire par le Siècle, en sollicitant de Pie IX la canonisation de la vierge de Domrémy. (Applaudissements à droite.)

M. BARAGON. — Ce n'est pas sans émotion et sans étonnement que je viens d'entendre mêler à une question où elle n'avait jamais que faire une autorité souveraine devant laquelle ma raison et ma foi éprouvaient tant de joie à s'incliner. Rien ne venait plus mal à propos. En effet, si cette autorité nous répondait : le mal doit-il donc être permis, dès lors qu'il peut avoir de l'argent ? Qu'aurait-ils à dire ? J'ai éprouvé dans mes convictions un ébranlement profond quand j'ai vu un homme d'opposition, devenu ministre, nous présenter le projet de loi. Je me suis dit : quelle est donc cette vérité qui frappe comme le soleil et qui éblouit sur le chemin de Damas son nouvel apôtre ? J'ai donc été ébranlé, mais la réflexion m'a fait revenir à mes convictions. Lorsqu'un pays a eu le malheur d'être le théâtre où luttent deux forces, l'une conservatrice, l'autre destructrice ; il y a deux moyens de salut : l'un c'est d'entraver la presse par des mesures préventives ; l'autre, c'est la lutte, la lutte des honnêtes gens, la lutte incessante et victorieuse.

En un mot, je dis aux honnêtes gens : éclairons le pays, et pour cela ne nous reposons point sur d'autres que nous. Travillons. (Très-bien ! très bien à gauche !)

J'estime pour ma part que c'est la méthode la meilleure. Tout le monde reconnaît que la question est douteuse. C'est pour cela que la même personne, tout en restant dignes de l'estime publique, a pu changer d'opinion.

Il ne faut pas oublier qu'il y a des industries qui vivent de la presse. Voulez-vous tuer la presse de province ? Eh bien ! le cautionnement l'a tué. Depuis deux mois, la presse de province est véritablement utile, véritablement bonne, car il n'y a plus de presse de préfecture. C'est contre la presse parisienne que vous protégez la petite presse, et le cautionnement n'aura d'autre effet que tuer la presse provinciale. On vous a dit : voyez le Siècle ; voyez le mal qu'il a fait. Eh bien ! le Siècle est le produit le plus perfectionné du cautionnement. Une voix : et du timbre !

M. BARAGON : Oui, le Siècle est le résultat le plus net du cautionnement et du timbre.

Ge que nous devons faire, c'est d'opposer aux mauvais l'influence des bons journaux. Et comment pourra s'exercer cette influence si l'homme qui aura de l'argent peut faire tout le mal qu'il jugera utile à ses intérêts, et si celui qui n'a pas d'argent, c'est-à-dire qui n'aura pas de gros capitaux ; est condamné au silence par le cautionnement que vous exigez de lui ? Il ne faut pas se faire illusion, les mauvais livres se vendent plus que les bons : comme affaire d'urgence.

En faisant de la presse un monopole, on en fait une affaire d'argent. Or, les idées funestes trouveront toujours de l'argent à leur service. Le cautionnement ne jonnera donc pas ce qu'on attend de lui. Quel sera donc le remède à la liberté illimitée de la presse ? Ce remède sera dans l'action incessante et énergique des hommes de bien. Ayons des administrateurs vigilants et des magistrats fermes, et sans ressusciter le régime qui vient d'expirer pratiquons une poursuite vigilante des élans de la presse. Le remède, il est encore dans la force de l'opinion publique et dans la presse elle-même qui, à côté du poison fournira elle-même le contre-poison. Cela posé, ayons confiance dans l'avenir du pays et qu'il soit reconnu partout que dans la partie de la Chambre à laquelle appartient l'orateur, il y a des hommes qui croient à l'utilité de l'usage loyal de la liberté !

M. SALVY, rapporteur de la Commission, vient ramener la question à sa simple réalité. Le cautionnement n'est pas chose nouvelle. Les législations antérieures, notamment celle de 1819, qui est l'une des plus libérales, l'ont introduit chez nous, non pas à titre de mesure fiscale, mais plutôt à titre de garantie contre les condamnations prononcées contre les journaux.

L'orateur est heureux de placer la loi actuelle sous le patronage des grands esprits et des esprits vraiment libéraux qui ont collaboré à la législation de 1819. Il rappelle les considérations émises dans son rapport, qui a été publié, considérations qui tendent à démontrer l'utilité du cautionnement. L'orateur se réserve de compléter cette démonstration.

M. BERTHOUMONT. Ce n'est pas sans une grande inquiétude pour la liberté dans mon pays, que je vois le gouvernement rentrer dans la voie préventive aujourd'hui, par le rétablissement du cautionnement, demain par celui du timbre.

Le cautionnement est une atteinte à la liberté de la presse et il est en même temps un monopole pour une certaine presse. Il n'est aucun de nous qui ne sache que le cautionnement est une atteinte à la liberté de la presse de province, c'est là ce qui nous a portés, à droite et à gauche, à protester contre ce rétablissement.

C'est, en outre, le monopole le plus dangereux des grandes villes et surtout de Paris contre les petites villes, contre les campagnes, contre la province.

Le fisc a écrasé de solides entreprises et les plus mauvaises entreprises industrielles ont été patronnées par les journaux monopolisés sous des syndicats. Si vous créez le monopole, les mauvaises entreprises reviendront et l'on aura, comme sous l'Empire, le monopole des mauvaises affaires rapportant beaucoup d'argent. D'un autre côté, les passions se concentrent avec les partis, et les journaux monopolisés des partis resteront, quoique vous fassiez, et au lieu d'avoir des divisions, vous n'aurez plus qu'un journal puissant, on ne se comprendra plus les uns les autres. On ne fera plus qu'obéir à un mot d'ordre et le mot d'ordre des partis sera le règne des factions. Nous voulons la décentralisation. Comment l'aurons-nous si nous ne facilitons pas l'existence des petites feuilles locales. Croyez-vous que ce seront les journaux des grandes villes ou de Paris qui traiteront les affaires départementales ? Il est de notre devoir, de notre intérêt de créer les feuilles locales, qui apportera une certaine passion, mais de la vie, du mouvement dans le département. Est-ce un républicain qui juge une affaire dans une grande feuille ? Si c'est une affaire monarchiste, l'affaire est mauvaise. Suivant la couleur, le résultat est toujours jugé ainsi. La feuille locale apprécie les affaires pour les affaires.

Quant aux journalistes frappés, ils gagnent de la popularité. Et il y a un certain nombre de journalistes, qui ont pour monopole de tuer les journaux de province en exagérant leur politique, comme il y a des cavaliers qui surmontent des chevaux qui leur sont confiés et en tuant les chevaux acquièrent la réputation d'excellents cavaliers. En deux mots, le cautionnement est une atteinte directe à la liberté de la presse et il aura pour résultat, un dangereux monopole et ce régime du monopole est indigne du gouvernement qui l'a présenté. (Très-bien ! très-bien ! sur un certain nombre de bancs.)

(La suite à demain)

Chronique locale & départementale

Les journaux républicains du département s'occupent beaucoup aujourd'hui d'une circulaire publiée à Roubaix, par le Comité national, le jour des élections. L'Echo du Nord, entre autres, assure que la « responsabilité » de ce document doit « retomber tout entière sur M. M-M. » qu'il désigne comme étant le président du Comité. Notre confrère a été

malinformé. M. M-M. n'est pas le président du Comité national : il l'a déclaré lui-même dans une réunion électorale tenue la semaine dernière, rue Pauvrière.

Ajoutons que, contrairement à ce que prétendent certaines personnes, le rédacteur du Journal de Roubaix n'a pris aucune part, directe ou indirecte, à la publication de la circulaire en question, qui ne sort pas d'ailleurs de notre imprimerie. Nous constatons le fait, parce qu'il est vrai, et sans vouloir apprécier le document en lui-même. — A. R.

On donne comme probable la nomination au commandement de la 3^e division militaire du général Paulze-d'Ivoy, en remplacement de M. de Salignac-Fénelon, qui serait appelé à d'autres fonctions.

Parmi les nombreuses promotions à la médaille militaire parues au Journal officiel d'hier, nous remarquons celle de M. Peinte de la Valette, Albert, ancien capitaine de l'artillerie de la garde mobile du Nord, qui, à son retour de captivité, s'était engagé dans les rangs des volontaires de la Seine pendant le second siège de Paris.

M. Peinte de la Valette est le neveu de M. le marquis de la Valette, ancien ambassadeur à Londres.

Le préfet du Nord donne avis que la circulation sera interrompue du 10 au 19 juillet prochain sur la route départementale n° 22, entre la route départementale n° 14 et le chemin de la Blanche-Porte, pour l'exécution des travaux de remaniement de ladite route, au hameau des Francs, à Tourcoing.

Pendant ce temps, la circulation se fera par la rue Blanche-Porte.

Un jeune et pauvre ouvrier tisserand, nommé J.-B. Vercoutre, a trouvé, hier soir, rue Pellart, un billet de banque de mille francs qu'il s'est empressé de remettre au bureau central de police. Ce billet fut immédiatement rendu à sa propriétaire, Mme Ve Cirquet, demeurant rue du Galon d'Eau, qui donna cent francs de récompense au brave ouvrier.

Ce matin, dans une maison de la rue de l'Hospice, un ouvrier charpentier, Lambert Cané, est tombé d'une hauteur de quatre mètres, à travers un plafond de lattes qu'il était en train de réparer. Il a eu la jambe et le bras gauche fracturés et a reçu à la tête des contusions graves. On l'a transporté à l'hôpital.

Deux accidents bien tristes se sont produits, dimanche, à Lille.

Vers trois heures, Camille Goussart, âgé de dix-huit ans, s'est noyé en se baignant dans un trou rempli d'eau, carrière Liénard.

Vers la même heure, Marie Bellemis, âgée de sept ans, rue Marchand, s'étant accoudée sur l'appui d'une fenêtre du deuxième étage de la chambre qu'habitent ses parents, tomba sur le sol. Cette pauvre petite fut tuée sur le coup. (Propagateur.)

Le tribunal correctionnel de Lille, dans son audience d'hier, a prononcé les condamnations suivantes :

Adolphe Bernard, chiffonnier, a été arrêté dans un cabaret de Roubaix, pour un vol commis dans cette maison. Le prévenu, se voyant pris, se jeta comme un forcené sur le cabaretier et l'agent, lesquels furent fort maltraités. 6 mois prison.

Ferdinand Houvre, Charles Doreme et Edouard Vanneck, tous trois ouvriers de faïence à Roubaix, sont prévenus de coalition, pour amener une cessation de travail dans les ateliers. Le premier six mois de prison ; les deux autres deux mois.

Dernières nouvelles

Dépêche télégraphique.

Service particulier du journal de Roubaix.

Paris, 4 juillet, 12 h. 45.

Les résultats définitifs des élections en province constatent que les députés élus appartiennent aux listes républicaines modérées, pour la plupart, ou radicales. Une dizaine d'élections appartiennent aux conservateurs libéraux.

PARIS

RÉSULTATS COMPLETS

Nous lisons dans Paris-Journal :
« A deux heures du matin, nous obtenons les résultats à peu près complets de élections de Paris. »

Dans ces résultats, l'apport du 19^e arrondissement et celui de quelques autres sections du 2^e manquent encore.

« Mais, comme dans le 19^e arrondissement, le candidat qui a réuni le plus de suffrages a obtenu environ 3,600 voix (c'est M. Gambetta), la liste que nous donnons ne peut être changée, si elle l'est, que pour le 21^e nom. »

« En somme, les élections de Paris se décomposent de la manière suivante :